Le Nord

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,50
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

Temps probable. — En France, un temps nuageux est probable avec température voisine de la normale.

Ce que Jésus donne d'amour au moindre d'entre-nous, suffirait, si on l'entrevoyait ou le sentait, à faire tomber et demeurer l'Humanité entière en extase

MGR SAUVÉ

L'An qui vient

L'année 1910 qui tombe dans l'histoire ne sera point du celles que l'on marque d'une pierre blanche.

Née dans l'eau, cette année aquatique a vu se déchainer, de toutes parts, les mystérieux agents de la flagellation divine : les inondations ont désolé les rives de nos grands fleuves, les pluies diluviennes, les trombes, les cyclones et les tempêtes ont ravagé les terres que le flot montant de nos rivières n'avait pas atteintes.

Les récoltes déficitaires, la disette du vin, le renchérissement général de la vie ont installé la gêne, sinon la misère, en d'innombrables foyers.

Les eaux de nos rivières n'ont pas été seules à déborder ; les flots fangeux de l'immoralité et de la criminalité, à leur tour, n'ont pas cessé de monter ; la besogne de corruption sociale et morale s'est poursuivie sans relâche.

Les ferments de destruction qui travaillent la France n'ont point connu le chômage : on a dynamité des églises, on a porté la main sur d'innombrables choses sacrées qui ont vu s'abattirs sur elles la destruction et le pillage.

D'autre part, les élections dont on voulait espérer des réparations et des réformes, ont remis au pouvoir un parti qui se laisse conduire par les pires sectaires et cherche dans la haine à Dieu et à son Eglise, le ciment qui réunit ses membres.

A l'heure où le prolétariat exige des réalisations immédiates, une bande est ramenée au pouvoir qui ne se soutient, depuis longtemps, que par des promesses chimériques.

Aussi, une crise violente secoue le monde du travail : on ne parle que de grèves, de lock-out, de sabotage. Le prolétariat des Chemins de fer s'est dressé contre les Compagnies et il a inventé ce qu'il appelle pudiquement la « grève perlée », sorte de maçon sournoise, dissimulée, habile, difficile à saisir et qui remplace avantageusement les barricades et la guerre des rues, reconnues inutiles.

Oui, 1910 a chargé de tristesses et d'épreuves tous les hommes d'ordre, d'honneur et de foi !

— Et maintenant, de quoi 1911 sera-t-il fait ? C'est le secret de Dieu ; mais selon toute vraisemblance, le désordre va continuer, les ruines vont s'étendre encore, suivant un programme sans limite. Les heures de répit, si l'on nous en accorde, à nous, catholiques, serviront à nos maîtres pour nous préparer de nouveaux coups.

En attendant, nos prêtres, sous les voûtes consacrées à Dieu, continueront à n'avoir d'autre garantie que la volonté de quelque Briand ou de quelque Lafferre. Jouets eux-mêmes d'une puissance occulte, inflexible et impitoyable.

L'Ame de nos enfants va devenir plus que jamais l'enjeu de la lutte : on se prépare à nous forger de nouvelles lois d'oppression, on nous menace de mesures brutales et de traquenards hypocrites.

Ces menaces ne nous apprennent rien, car nous connaissons leurs projets : ayant en main toutes les forces de l'Etat, ils se flattent d'un plein succès, car ils comptent sur une obéissance abaissée presque générale.

Sur ce point, nous en avons la conviction, ils seront déçus, car l'union, peu à peu, se cimente entre catholiques.

Si, au sein de cette union, il reste quelques défaillances individuelles, il n'est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle, en France, une élite de chrétiens disciplinés, pieux et militants, se constitue autour de la hiérarchie religieuse.

Les groupements d'action recrutent sans cesse de nouveaux soldats, les œuvres de piété s'enrichissent de nouveaux apôtres, qui sont aussi des hommes d'action.

Quand il s'agira de la foi et de la conscience de nos enfants, on verra grandir et se fortifier la résistance ; les militants seront plus nombreux, mieux armés, plus résolus et il y aura combat sur toute la ligne.

Les gens du Bloc, un jour, ne s'étaient-ils pas mis en tête d'obliger les prêtres catholiques à demander l'autorisation de dire la messe ?

Le lendemain, unanimement, tous les prêtres de France offrirent le Saint Sacrifice sans demander la permission.

Le surlendemain, le droit de réunion était conquis : un acte silencieux, mais ferme et résolu des consciences sacerdotales « unies » avait suffi pour arracher au pouvoir une liberté si longtemps attendue.

Cet exemple servira de leçon : les pères de famille se grouperont et s'organiseront de plus en plus, persuadés qu'on ne compte pas avec les isolés, mais qu'on les ignore ou qu'on les écrase.

— Quoi qu'il en soit, au seuil de cet anniversaire humainement si gros de menaces et surnaturellement si gonflé d'espérances, avant de nous livrer aux visites, aux souhaits et aux réceptions, prenons la temps de nous recueillir, et, au pied de l'autel, considérons ce nouvel espace de temps avec les événements qu'on y peut prévoir et les devoirs qu'on y devra remplir.

Prier pour son pays fut toujours nécessaire ; mais on éprouve aujourd'hui le sentiment profond que ce devoir chrétien, patriotique, est plus urgent que jamais.

Il est d'autant plus impérieux pour nous, que beaucoup de nos compatriotes dont la mission providentielle était d'implorer le Tout-Puissant, ne font plus monter leurs cœurs et leurs voix sur la terre de France. Arrachés du sol et jetés hors frontières, ils ont pris racine à l'étranger.

Jadis, en dépit de l'athéisme officiel et de l'impiété légale, la France était comme un temple immense où, de toue côtés, fumaient des encensoirs. Eteints aujourd'hui en grand nombre, ils ne jettent plus au Ciel la suppliant parfum qui calmait les colères divines. — C'est à nous à allumer de nouveaux foyers dont la prière désarmera la Justice éternelle et sauvera la Patrie.

A. R. T.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE**, de **Maître Jean-Baptiste Hennion**, décédé dans la paix du Seigneur le jeudi vingt-neuf décembre, à l'âge de 57 ans.

Ce digne prêtre était originaire de Mons-en-Barœul. Au collège Saint-Joseph à Lille et au Séminaire de Cambrai, il a laissé le souvenir d'un élève irréprochable et d'un séminariste modèle. Les paroissiens de N.-D. à Douai où il fut vicaire, et les habitants de Roville qui l'eurent pour curé de 1884 à 1903, ne sont pas là d'oublier celui qui leur prêchait par l'exemple encore plus que par la parole la piété, l'humilité, la douceur, la bonne simplicité.

Une infirmité précoce le força à quitter le saint ministère et, depuis sept ans, retiré à Saint-André-lez-Lille, il était vénéré de toute la population qui le considèrent comme un saint.

Ses funérailles auront lieu lundi à 10 h. et demie, en l'église de St-André-lez-Lille, et l'inhumation se fera à Lille ou cimetière de l'Est.

— A **BAILLEUL**, de **Mlle Julie Depuydt**, rue de Lille, décédée pieusement, jeudi dernier, à l'âge de 85 ans.

— A **BAILLEUL**, de **M. Sylvain Meurant**, agent-voyer en retraite pieusement décédé à l'âge de 77 ans.

— Les funérailles de **Mme Emile Wannebroucq**, née **Caroline Guillard**, ont été célébrées hier matin, à onze heures, au milieu d'une assistance très nombreuse, en l'église du Sacré-Cœur, à **LILLE**.

Au lieu de fleurs ou de couronnes, un crucifix avait été placé sur le cercueil.

Le deuil était conduit par MM. Maurice et Paul Wannebroucq et Froidure-Wannebroucq, neveux de la défunte.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Bauduin, curé de la paroisse.

Après l'Evangile, Mgr Corlier, vicaire général, est monté en chaire et a prononcé quelques paroles pour recommander aux prières l'âme de la défunte et rappeler en même temps le dévouement, le zèle, la foi active et conquérante que dépensait Mme Wannebroucq dans chacune des œuvres qu'elle dirigeait ou dont elle faisait partie. Mgr Carlier dit aussi la générosité dont elle a fait preuve en toutes circonstances et notamment pour l'embellissement de l'église.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

— Les funérailles de **M. Louis Aula**, décédé mardi dans sa cinquante-cinquième année, ont été célébrées vendredi matin à dix heures, en l'église Saint-Etienne, à **LILLE**, au milieu d'une assistance considérable. On remarquait notamment la présence du Frère Maurice, assistant, et de plusieurs Frères de la Doctrine chrétienne.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire rue Masurel, par M. le chanoine Caudron, doyen de la paroisse.

Derrière le clergé marchaient, précédés d'une couronne qu'ils avaient offerte, les employés et ouvriers de la maison.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Théry-Baroux, Coron, ancien président de l'Association des Anciens élèves du pensionnat Saint-Pierre et les deux plus anciens employés.

Le deuil était conduit par M. Gachie, parent et associé de M. Aula.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est, où M. Vondermeersch a prononcé quelques paroles d'adieu, au nom de l'Association des Anciens élèves des Frères.

— Mercredi, ont eu lieu, en l'église de **VENDEVILLE**, les funérailles de **M. Xavier Desbonnet**, garde-champêtre de Vendeville depuis 28 ans, brigadier des douanes en retraite, titulaire de la médaille coloniale, décédé administré des sacrements.

Le deuil était conduit par son gendre, M. Fidèle Dupont, clerc paroissial.

Dans l'assistance nombreuse et recueillie on remarquait la municipalité au complet, M. Bonte, conseiller général, et un bon nombre de gardes entourant le cercueil de leur collègue.

Au cimetière, M. L. Buisine, maire, a prononcé un discours où il mit tout son cœur et peignit admirablement en même temps que le patriotisme et les sentiments chrétiens du regretté défunt, ses grandes qualités qui lui ont valu l'estime de tous.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS. MARIE. JOSEPH (7 ans et 7 quarante)

ÉCHOS

LES SOUHAITS A Mgr DELAMAIRE

Le Chapitre métropolitain et le clergé de Cambrai ont, la veille de Noël, offert leurs souhaits de bonne année à Sa Grandeur.

Avec son éloquence toujours jeune, Mgr de Lydda exprima les sentiments de vénération, d'affection, d'obéissance qu'éprouve le clergé pour le premier Pasteur du diocèse.

Il constata l'admirable essor des œuvres dans le département. Malgré les tristesses du présent, les catholiques du Nord sont armés suffisamment pour affronter les luttes de l'avenir. A la conquête des libertés qui leur manquent, de la liberté d'enseignement surtout, ils marcheront vaillamment, sous la direction de leur Chef très aimé.

Mgr Delamaire remercie de ses bons souhaits le vénérable nonagénaire, dont il fait un bel éloge. Sa Grandeur félicite de son activité le clergé du Nord, envois aux laïques groupés dans des œuvres fécondes ses meilleurs remerciements et dit sa reconnaissance aux prêtres comme aux fidèles qui prient à ses intentions. Enfin Mgr Delamaire adresse un souvenir ému à Mgr Sonnois, dont chaque souffrance est un mérite offert pour le bien du diocèse.

LES MISSIONNAIRES S'EN VONT

Deux prêtres du diocèse de Cambrai, MM. Emmanuel Fenart et Jules Pollet, des Missions Etrangères, se sont embarqués, le premier, pour le Tonkin maritime, le 15 novembre ; le second, pour la Mandchourie méridionale, le 4 décembre.

FERMETURE DE LA CHASSE AU LIÈVRE

Par arrêté de M. la Préfet du Nord, la fermeture de la chasse au lièvre est fixée au dimanche 8 janvier 1911, au soir.

Le préfet du Pas-de-Calais a pris un arrêté identique.

C'EST LE DERNIER JOUR

Les propriétaires de chevaux, voitures, automobiles, motocyclettes et pigeons voyageurs, sont avisés que le délai pour la déclaration qui leur est imposée par la loi, expire le 31 décembre.

LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX

A la suite de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des députés, à l'occasion du budget du ministère de la Justice et du dépôt de la proposition de loi da MM. Hesse et Veber, sur le rachat des greffes, les greffiers de toutes les juridictions (Cour d'appel, Tribunaux civils, Tribunaux de commerce et Justices de paix) ont constitué une Commission centrale pour la défense de leurs intérêts corporatifs.

Le bureau de cette commission est ainsi composé :

Président, M. Laroze, greffier du Tribunal de commerce de Bordeaux ; vice-présidents, MM. Widor, greffier en chef de la Cour d'appel de Lyon ; Bellany, greffier du Tribunal civil de Nantes ; Joly, greffier de justice de paix de Versailles-Sud ; secrétaire général, M. Descamps, greffier du Tribunal civil de Lille ; secrétaires adjoints, MM. Faucon, greffier du Tribunal de commerce de Rouen ; Bonnefoy, greffier du Tribunal de simple police de Paris.

IMPRÉVU, MAIS CHARMANT !

Ce n'est pas seulement dans Molière que le mouque d'argent rend ingénieux les personnages atteints de cette terrible maladie.

Notre budget national n'est point présentement le plus brillant de toute l'Europe et il lui rendre un peu d'équilibre chaque ministre s'emploie dans la mesure de ses moyens.

Ceux de M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, ne sont déjà point si nobles. Laissant à ses collègues le soin de taper dans les pauvres diables, en augmentant leur tabac et le reste, M. Faure prétend avec une certaine hardiesse, faire cracher dernier les vanilleux que démange le désir de recevoir une décoration violette.

Eh ! mais ; c'est bien entendu. Il y a tant d'illettrés dont la rosette de l'Instruction publique fermé le bonheur, que si tous ces imbécilles consentaient à payer leur chiffon comme on se fend pour avoir un chien, ou un billard, les caisses de l'Etat se rempliraient bientôt comme une citerne en temps de pluie.

Mais consentiront-ils ? Tout est là ! Je les entends déjà se plaindre : « Nos rosettes, ne les payons-nous pas assez cher ? Pour les avoir, ne faut-il pas nous résigner à une foule de maquignonnages et de mascurotages, sans compter le sacrifice de notre indépendance et de nos idées... quand toutefois nous en avons ? »

Que voulez-vous, Messieurs ? Tout augmente et ce n'est point parce que votre décoration est violette qu'on doit vous en faire cadeau à des prix si modestes ! Les « grosses légumes » payeront comme les autres. La France est trop pauvre de nos jours pour distribuer l'Honneur gratuitement. L'Honneur est passé à la dignité de marchandise ; il s'achète, il se vend, et plus il se paiera cher, plus il aura de valeur aux yeux de l'opinion.

Loin de ralentir la course au violet, gageons que ce renchérissement précipitera la ruée. Car enfin une rosette à laquelle on devra mettre le prix cessera d'être banale. N'étant plus à la portée de toutes les bourses, elle prouvera du moins que l'homme qui la porte n'était pas un poullieux, et en somme un porte-monnoie bien garni ne vaut-il pas tout l'esprit du monde ?

Le projet du ministre prouve donc un esprit fin et très au courant de nos mœurs contemporaines. Mais s'y songe, M. Maurice Faure a-t-il la rosette de l'Instruction publique ? Si non, je propose qu'on la lui offre... gratuitement bien entendu.

J. S.

La leçon d'un mort

Ces jours-ci l'on enterrait civilement, à Valenciennes, Alfred Girard, sénateur du Nord.

Le journal blocard d'Avesnes, rendant compte de ces funérailles, se scandalise de n'y avoir point vu « le bâtonnier Roguin, que son sectarisme inconvenant empêchait d'assister à des obsèques civiles. »

Dans la circonstance, le seul personnage « inconvenant » est le cuistre de l' « Observateur ». En s'abstenant de suivre un convoi qui répugnait à ses croyances de catholique, M. Roguin a simplement accompli un devoir.

Nous ajouterons que sa ligne de conduite lui était dictée par le défunt lui-même. Voici en effet les paroles que nous trouvons dans le testament de M. Girard :

« J'admettrais parfaitement qu'il répugnât à tel de mes parents ou légataires de suivre mon convoi civil. Qu'ils obéissent alors à leur foi sans hésitation ni scrupule. Ce n'est pas moi, si je leur survivais, qui les blâmerais jamais de conformer leurs actes à leurs convictions. »

On ne peut mieux dire, et le maire radical de Valenciennes, prononçant l'éloge du défunt, avait bien raison de rappeler et d'approuver cette déclaration de M. Girard.

Mais alors on s'étonne de voir l' « Observateur » se montrer plus difficile que le mort lui-même. Celui-ci, du moins, avertit franchement les catholiques, y compris ceux de sa famille et de son héritage, qu'ils ne peuvent, sans trahir leurs convictions religieuses, suivre sa dépouille.

Qu'a fait M. Roguin ? Il a obéi à l'ordre formel de M. Girard ; il s'est montré conséquent avec lui-même ; il a compris que sa place de catholique n'était pas derrière un cercueil sans Dieu.

Emanant d'un bâtonnier, il est assez compréhensible que ce fier exemple ait atteint rudement le cuistre de l' « Observateur » : le coup de... bâton était vigoureusement appliqué. Mais l'homme du Bloc aurait mieux fait d'encaisser l'affront sans mot dire. Sa colère le rend encore plus ridicule.

VOIR PLUS LOIN

en notre édition complète à huit pages

LES COURS TRÈS COMPLETS DE LA BOURSE DE PARIS.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX
CHOSES DE RUSSIE.
POLITIQUE ET POSITIVISME.
AU DIOCÈSE DE MOULINS.
BIBLIOGRAPHIE.

Averse de mots

L'année 1910 restera célèbre par un grand phénomène. Je ne parle pas de la comète ni des inondations. Je parle de ce fait extraordinaire, inouï : M. Georges Potié, député de Loos et des alentours, a gravi la tribune de la Chambre et prononcé un ou deux discours.

Le « Progrès » a pieusement recueilli cette pluie miraculeuse et l'a renfermée dans ses colonnes-citernes — ne lisez pas : si ternes.

Un discours d'un Potié, c'est chose rare, en effet. Et nous n'avons pas souvenance que Potié aîné en ait jamais commis un au Sénat. Il fallait que le cadet s'en mêlât pour que notre Parlement entendit siffler un de ces deux merles.

Malheureusement, voici ce qu'un député qui a de l'esprit — prière de ne pas confondre, il ne s'agit pas d'un Potié — écrivait ces jours-ci concernant les innombrables orateurs qui ont voulu faire un peu de **bluff** électoral en intervenant dans la discussion du budget de l'agriculture. M. Jules Delafosse leur passe l'étrille sur l'échine en ces termes :

« La discussion du seul budget de l'agriculture aurait pris un mois, ou peu s'en faut. Il y avait, paraît-il, cent cinquante inscrits. Et pas un n'aura voulu faire grâce de son petit morceau.

C'est que si ces manifestes oraloires ne **servent absolument à rien**, il est, au moins, quelqu'un qui en tire de glorieux et fructueux bénéfices : c'est l'orateur lui-même. Il parle pour lui, pour son commerce, pour sa gloriole et surtout pour sa réélection.

Le journal de la sous-préfecture reproduit complaisamment son discours et l'accompagne de compliments pompeux. C'est l'œuvre consciencieuse et vaillante d'un homme qui a le souci des intérêts vitaux du pays et qui sait les défendre !

L'électeur flatté qui lit **ces fadaises** ne sait pas que son député n parlé devant des banquettes ou au milieu des conversations, **sans que les assistants en aient entendu un seul mot. Il prend au sérieux ces bour-**

Ce qu'on pense de la vie quand on a cent-cinq ans

M. le Curé de Raches, doyen des Curés de France, dit son opinion.

Le siècle dernier avait modestement six ans quand naquit, à Lille, Charles Gadenne, aujourd'hui — c'est-à-dire 105 ans après — chanoine honoraire de Cambrai et d'Amiens, curé de Raches, près Douai (Nord). Au moment où l'année 1910 descend triste et morose, imprégnant tout de mélancolie, à l'horizon du temps et tandis que l'on sent déjà les premiers tressaillements de l'année qui va paraître, « La Libre Parole » a voulu recueillir l'opinion du vénérable centenaire de Raches sur la valeur de la vie. Alors nous sommes allé au noir pays du Nord, où, par ces jours d'hiver humide, la nature est si tristement en deuil, et nous avons questionné sur ce sujet le vieux curé centenaire.

L'accueil le plus aimable nous était réservé dans ce modeste presbytère qu'habite depuis soixante-trois années M. le chanoine Gadenne.

Le vieillard était assis à la fenêtre et récitait son chapelet. Sans difficulté, il accepta d'entrer en conversation avec un indiscret journaliste.

Quand il entend parler de la « Libre Parole », sa figure s'épanouit.

— Ah ! le journal d'Edouard Drumont ! dit-il.

Puis, se tournant vers la gouvernante du presbytère :

— Songez à offrir un verre de vin à monsieur, n'est-ce pas ?...

On sert le vin !

— A votre santé, monsieur le Curé !

— Merci, mon ami, me répond plaisamment le curé. J'ai grand besoin de la santé ! Depuis l'âge de dix-huit ans, les médecins m'ont condamné comme poitrinaire ! Un jour même il arriva au séminaire que l'on me crut mort. Toute la communauté récita charitablement le « De profundis » pour le repos de mon âme. J'ai pu rendre à mes deux cents confrères leur amabilité.

Ah ! comme je voudrais être tout à fait bien portant pour pouvoir vous parler comme j'aimerais le faire. J'aime tant parler avec des amis.

— Monsieur le Curé, je vais vous poser une question extraordinaire. Voyez-vous, la jeunesse d'aujourd'hui est très drôlement bâtie. Nous n'avons plus cette belle bumeur que vous avez, vous, après avoir fait un si long chemin dans la vie. Devant une année nouvelle, nous hésitons. Nous avons un certain « spleen »... Tous aujourd'hui — ou du moins beaucoup parmi nous — car il ne faut faire d'injures à personne, redoutent le lendemain et, à la fin de décembre, comme en ce moment, on regarde, inquiet, arriver l'an nouveau. Nous manquons d'optimisme. Quelqu'un de nos contemporains a même écrit un livre sous le titre : « La peur de vivre ». Permettez-moi de vous demander — presque brutalement — ce que vous pensez de la vie. Trouvez-vous que ce soit une invention intéressante ?

... Le vieux curé avait écouté cette confession avec une patience admirable.

— Ce que je pense de la vie ?... J'ai 105 ans. Je suis content de vivre. Je serai content de vivre tant qu'il plaira à Dieu. La Christianisme, voyez-vous, doit nous rendre optimistes. Il doit nous donner confiance. Ne connaissez-vous pas le mot si consolant :

Aux petits des oiseaux, Dieu donne la pâture.
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Que faut-il de plus pour nous aider à regarder en face la vie, l'année qui vient et la... mort...

Et le vénérable curé, qui est, lui, un optimiste et qui n'a point précisément l'âme mélancolique, se met alors à me narrer l'histoire curieuse de son tombeau, bâti aux environs de 1880 :

— ... Vous verrez dans le cimetière, près de l'église, une très vieille pierre tombale dont les caractères sont presque effacés. Cette pierre branlante c'est celle de mon tombeau. Laissez-moi vous conter une histoire.

Comme je ne me flattais pas, — étant poitrinaire, je vous l'ai dit — d'atteindre l'année 1890, le marbrier avait gravé sur la tombe, au-dessous de mon nom et de mes états de service : « Décédé pieusement le... 188... » Je franchis victorieusement le cap des 8. On retouche l'inscription et — il ne faut pas être téméraire — on grave : « Décédé pieusement le... 189... » Je touche le nouveau siècle. Nouveau travail pour le marbrier, qui grave : « Décédé pieusement le... 190... » Et me voilà, monsieur, ayant franchi la première dizaine du XX^e^ siècle. Depuis quelques mois je ne dis plus ma messe. J'espère pouvoir la redire au printemps.

Le bon curé me parle alors avec bonheur des bourses qu'il a fondées dans les séminaires de Cambrai, d'Arras, d'Amiens et de Soissons pour aider à la formation des prêtres. Cette paternité spirituelle comble de joie sa belle vieillesse.

Puis, M. le chanoine Gadenne parle encore de Drumont et de Lasies, de Grousseau. Il aime les énergiques et regrette que Lasies ne soit plus au Parlement.

Nous remarquons dans la chambre, où le curé nous reçoit, une belle pendule qui est la maîtresse pièce de cette salle :

« Elle m'a coûté 3 fr., nous dit le curé avec fierté. Je l'ai gagnée à une loterie. Dans une autre loterie j'ai gagné un cheval pour vingt sous. Je vous le dis, je suis venu au monde avec un bon numéro. »

... Je me lève alors. La main du vénérable patriarche fait sur moi un geste de bénédiction :

— Allez, faites du bien dans le monde par le moyen de la Presse et dites de ma part à tous les lecteurs de la « Libre Parole » qu'ils aient confiance en la vie et qu'ils fassent belle mine à l'année 1911.

(Libre Parole). Paul PARSY.

soufleurs de la brigue électorale et paie en tribut d'admiration ces grimaces foraines.

C'est, au fond, une très profitable industrie. Seulement, elle ne profite qu'à ceux qui l'exercent. **Le pays n'y gagne rien.**

Cour de Cassation

(Chambre civile)

M. Ballot-Beaupré, 1^er^ Président

Lepoutre et Cie contre dame Devoldre

Contrat supprimant la prévenance — Congé — Absence de faute

EXPOSÉ DES FAITS

Le 12 février 1909, la dame Marie Smet, épouse Devoldre, entrait, comme ouvrière doubleuse, dans l'usine de MM. Auguste Lepoutre et Cie ; et signait un engagement de travail qui comportait notamment les articles suivants :

« 1° Il est fait entre les soussignés un engagement de travail dans les termes de « l'article 1780 du Code civil, c'est-à-dire, sans « détermination de durée ;

« 2° Chacune des parties contractantes « demeure libre de rompre le contrat, à tout « moment de sa durée sans être astreinte à « aucune prévenance. »

Une grève s'était déclarée, en juin 1910, dans le tissage de MM. Auguste Lepoutre et Cie, ceux-ci durent se priver des services des ouvrières de préparation. C'est ainsi que le 6 juillet, ils firent remettre son compte et son livret à l'ouvrière Marie Smet, en lui déclarant qu'ils n'avaient plus de travail à lui confier.

L'ouvrière fit citer ses patrons devant le Conseil des Prud'hommes, en demandant la somme de 18 francs à titre de dommages-intérêts pour brusque renvoi.

Le 27 juillet 1910, le Conseil des Prud'hommes de Roubaix, présidé par M. le Juge de Paix, condamna MM. Auguste Lepoutre et Cie à payer à la femme Devoldre la somme de 9 francs avec intérêts et dépens.

MM. Auguste Lepoutre et Cie se sont pourvus en Cassation.

ARRÊT

La Cour, Ouï M. le Conseiller Rau en son rapport et M. l'Avocat-Général Mérillon en ses conclusions, et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Sur les deux moyens réunis :

Vu les articles 1134 et 1780 du Code Civil ;

Attendu que dans les contrats de louage de services faits sans détermination de durée, les parties peuvent valablement convenir qu'elles auront respectivement la faculté de mettre fin au contrat, sans observer aucun délai de prévenance ;

Attendu qu'il résulte des constatations du jugement attaqué que d'après la convention intervenue entre Lepoutre et Cie, industriels à Roubaix et la dame Devoldre, entrée dans leur usine en qualité « d'ouvrière doubleuse », chacune des parties avait le droit de rompre le contrat quand elle le jugerait convenable, sans aucun préavis ;

Que Lepoutre et Cie ayant donné congé à leur ouvrière, celle-ci les cita devant le Conseil des Prud'hommes de Roubaix à l'effet d'obtenir une indemnité pour brusque renvoi ;

Attendu que pour accueillir cette demande le jugement attaqué se fonde sur ce que la cessation du louage de services par la volonté d'un seul des contractants ne serait licite qu'autant qu'elle ne causerait pas à l'autre partie un préjudice qui aurait pu être facilement évité ;

Que dans l'espèce, Lepoutre et Cie, avaient, au cours d'une grève, congédié la dame Devoldre sans que rien pût lui faire prévoir cette mesure et sans qu'un avis préalable lui eut permis de chercher du travail ailleurs ; que ce congé était d'autant plus préjudiciable pour ladite dame que son mari se trouvait au nombre des grévistes et que le salaire de la femme formait, dès lors, l'unique ressource du ménage ;

Mais attendu que la seule existence d'un préjudice ne suffisait pas pour faire écarter l'application du contrat liant les parties, que l'allocation de dommages-intérêts à la dame Devoldre n'aurait été justifiée que si Lepoutre et Cie s'étaient rendus coupables d'une faute vis-à-vis d'elle et qu'aucun des faits relevés par le Conseil des Prud'hommes ne présente ce caractère ;

D'où il suit qu'en statuant comme il l'a fait, le jugement attaqué a méconnu les effets légaux du contrat conclu par les parties et a violé les textes de loi sus visés.

Par ces motifs

Casse et annule le jugement rendu le 27 juillet 1910 par le Conseil des Prud'hommes de la ville de Roubaix et renvoie devant le Conseil des Prud'hommes de Lille.

Du 16 novembre 1910.

Savon Sunlight
Reconnu
"incomparable sous tous rapports."
0154

LA VIII^e^ FÊTE FÉDÉRALE
des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

M. Motte, maire de Roubaix, et le président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais ont été reçus par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à qui ils ont offert la présidence d'honneur de la VIII^e^ fête fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

MOIS	Roubaix-Tourcoing COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE acheteurs	CLOTURE vendeurs	Anvers Type B précéd	Anvers Type B jour	Le Hâvre MÉRINOS Côte 3 h. 45 précéd	MÉRINOS jour	CROISÉES Côte de 3 h. 45 précéd	CROISÉES jour	COTONS Cote de 4 h. précéd	COTONS jour	CAFÉS Cote de 3 h. précéd	CAFÉS jour	New-York CAFÉS Côte de 4 h. précéd	New-York jour	MOIS	Liverpool COTONS cours de clôture précéd	Liverpool jour
Décembre..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	96 1/4	96 1/2	69	69	11 07	11 10	Courant....	7 90	—
Janvier	5 30 1/2	5 35	5 35	5 32 1/2	5 40	5 75	5 65	179	173	200	200	95 7/8	95 7/8	69	69	11 06	11 07	Déc.-Janv..	7 84	7 89
Février.....	5 30	5 35	5 35	5 32 1/2	5 35	5 65	5 70	165 50	170	200	200	95 1/2	95 7/8	69	69	11 14	11 13	Janv.-Févr.	7 88	7 89
Mars.....	5 40	5 37 1/2	5 35	—	5 31	5 57	5 42 1/2	166	166 50	200	200	95 1/2	95 3/4	69 25	69 50	11 13	11 19	Févr.-Mars.	7 90	7 96
Avril.....	5 37 1/2	5 27 1/2	5 30	5 32	7 1/2	5 52	5 55	164 50	169	—	—	95 1/4	95 3/4	69 25	69 25	11 13	11 18	Mars-Avril..	7 94	7 91
Mai.....	5 35	5 27 1/2	5 25	5 32 1/2	5 25	5 50	5 325	165	165 50	—	—	95 3/8	95 1/2	69 75	69 75	11 07	11 0	Avril-Mai..	7 90	7 94
Juin.....	5 30 1/2	5 25	5 25	5 32 1/2	—	5 45	5 30	165	164	—	—	95	95 1/8	70	70	10 9	11 00	Mai-Juin...	7 90	7 9
Juillet.....	5 32 1/2	5 32 1/2	5 25	5 32 1/2	5 25	5 45	5 30	165 50	164	—	—	95 5/8	95 3/4	70	70	10 9	10 92	Juin-Août	7 86	7 8
Août.....	5 32 1/2	5 35	5 25	5 32 1/2	5 25	5 45	5 275	166	162	—	—	94	94	70	70	10 76	10 87	Août-Sept..	7 65	7 67
Septembre .	—	—	—	—	—	5 75	5 275	166 50	164	—	—	94 3/4	95	69 75	69	10 72	10 9	Sept.-Octob.	7 71	7 73
Octobre	—	—	—	—	—	5 85	5 25	166 50	165	—	—	87 1/2	88	69 50	69 75	10 69	10 70	Oct.-Novem.	7 13	7 14
Novembre..	—	—	—	—	—	5 95	5 22 1/2	164 50	162 50	—	—	86 1/2	86 3/8	69 50	69 75	10 66	10 69	Nov.-Déc.	—	—
Ventes.....	350 000 k.					790.000 k.		1 535 b.		000 b.		2.700 b.		12 000 b.		41 000 s		Tendance..	41.000 b.	
	Cours du 30 Décembre					Soutenue		Soutenue		Calme		Calme		Soutenue		Soutenue		Ventes.....	Soutenue	

DERNIERS TELEGRAMMES

Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

New-York. — Cotons. — Recettes probables 52.000.

MOIS	Précéd.	1^er^ Avis	2^me^ Avis	3^me^ Avis
Décembre...	14.64	14.50	14.63	.....
Janvier...	14.91	14 86	14 91	14.96
Mars.....	15.11	15.07	15.12	.....
Mai.....	15.13	15.11	15 16	15 18
Juillet.....	14.65	14 82	14.85	.....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin : 10.000 k. à 5,40 janv.; 10.000 k. à 5,45 id. — 25.000 k. à 5,50 id. — 20.000 k. à 5,32 1/2 février. — 5.000 k. à 5,35 id. — 10.000 k. à 5,40 id. — 10.000 k. à 5,42 1/2 id. — 5.000 k. à 5,25 mars. — 20.000 k. à 5,27 1/2 id. — 5.000 k. à 5,35 id. — 5.000 k. à 5,22 1/2 avril. — 10.000 k. à 5,27 1/2 id. — 5.000 k. à 5,30 id. — 10.000 k. à 5,20 mai. — 25.000 k. à 5,22 1/2 id. — 10.000 k. à 5,25 id. — 5.000 k. à 5,27 1/2 id. — 5.000 k. à 5,30 id. — 15.000 k. à 5,25 juin. — 10.000 k. à 5,27 1/2 juillet. — 10.000 k. à 5,20 août. — 5.000 k. à 5,22 1/2 id. — 5.000 k. à 5,27 1/2 id. — 10.000 k. à 5,30 id.

Total : 250.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,42 1/2 janvier. — 5.000 k. à 5,45 id. — 25.000 k. à 5,35 février. — 35.000 k. à 5,30 mars. — 5.000 k. à 5,21 1/2 avril. — 5.000 k. à 5,30 id. — 5.000 k. à 5,22 1/2 mai. — 5.000 k. à 5,25 id. — 10.000 k. à 5,25 août.

Total : 100.000 k.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*
se charge de l'exécution rapide et soignée des
Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums...